

Le Conseil de l'Europe (CdE)

Créé le 5 mai 1949 par le traité de Londres, le Conseil de l'Europe (CdE) est une organisation intergouvernementale qui rassemble 47 Etats membres (46 depuis l'exclusion de la Russie en mars 2022), par le biais de normes juridiques dans trois domaines, les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit, dans ce que l'on nomme la Grande Europe. Son but est de faire respecter les valeurs de paix, de justice et de coopération internationale, ainsi que les valeurs spirituelles et morales du patrimoine commun européen, grâce auxquelles furent posés les principes démocratiques de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit. Son siège est situé à Strasbourg au Palais de l'Europe et ses deux langues officielles sont le français et l'anglais.

ACTIVITES

Les activités du CdE intéressent tous les domaines de la vie courante (sauf les dossiers en lien avec la défense) et ont permis d'élaborer un large éventail de normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre Etats membres et à renforcer la construction européenne.

Dans le cadre de ses activités, le CdE s'est doté :

- en novembre 1950 de la Convention européenne des droits de l'homme, entrée en vigueur le 3 septembre 1953.
- en septembre 1959 de la Cour européenne des droits de l'homme en vue de faire respecter la Convention. C'est auprès de cette Cour que tous les individus, ressortissants ou non des Etats parties à la Convention, peuvent introduire des requêtes s'ils estiment qu'un Etat partie à la Convention a enfreint leurs droits. La Convention énonce une liste de droits reconnus dans chacune des législations des Etats membres et dont la Cour surveille le respect en dernier recours.

La promotion des droits de l'homme et du droit en général ne sont pas les seules prérogatives du CdE. En effet, à cela s'ajoutent :

- un aspect culturel avec la Convention culturelle européenne de décembre 1954
- une dimension sociétale avec la Charte sociale européenne de 1961.

Estimant que la concorde entre nations européennes doit être favorisée par une meilleure compréhension des codes culturels, le CdE a initié :

- le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui vise à renouveler l'étude des langues.

GOUVERNANCE

Les **quatre piliers du CdE** sont :

- Le **Comité des ministres** composé des 46 ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Il se réunit une fois par an. Leurs délégués, les représentants permanents, se réunissent une fois par semaine et délibèrent dans un quorum à huis clos. Les ministres exercent la présidence du comité à tour de rôle, par ordre alphabétique des pays, pour une durée de six mois.
- **L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)** composée de 324 membres et de 324 suppléants élus ou désignés par les parlements nationaux. Le nombre de représentants par pays dépend de sa démographie (de 2 à 18). L'assemblée se réunit quatre fois par an pendant une semaine et ses travaux sont préparés par des commissions spécialisées.
- Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** composé de 318 membres et 318 suppléants représentant plus de 200 000 collectivités locales et régionales des Etats. Il se réunit deux fois par an à Strasbourg. Il joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les collectivités locales et régionales aux travaux du CdE. Il est composé de deux chambres : la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions

- La **Conférence des organisations internationales non gouvernementales (COING)** rassemble environ 280 organisations de la société civile européenne, qui depuis 2003, ont le statut participatif. Ces OING contribuent à l'action et au rayonnement du CdE tant par leurs participations à la réflexion sur les multiples sujets abordés que par le suivi de l'application des diverses conventions que ses membres peuvent assurer dans les différents pays européens. La Conférence se réunit 2 fois par an à Strasbourg et exerce son expertise dans les différents comités directeurs et groupes d'experts du CdE.

ADMINISTRATION

Le **Secrétariat général** est l'organe administratif du CdE qui est responsable du budget de l'organisation, financé par les gouvernements des Etats membres. Le Secrétariat général est élu par l'APCE pour cinq ans, avec un mandat renouvelable. Depuis juin 2019, la Croate Marija Pejčinović Burić est Secrétaire Générale du CdE.

[the Council of Europe \(CoE\)](#)

Created on May 5, 1949 by the Treaty of London, the Council of Europe (CoE) is an intergovernmental organization that brings together 47 member states (46 since the exclusion of Russia in March 2022), through legal norms in three areas, human rights, democracy and the rule of law, in what is called Greater Europe. Its purpose is to uphold the values of peace, justice and international cooperation, as well as the spiritual and moral values of the common European heritage, thanks to which the democratic principles of individual freedom, political freedom and the rule of law were laid down. Its headquarters are located in Strasbourg at the Palais de l'Europe and its two official languages are French and English.

ACTIVITY

The activities of the CoE concern all areas of everyday life (except defence-related files) and have made it possible to draw up a wide range of standards, charters and conventions designed to facilitate cooperation between Member States and strengthen European integration.

As part of its activities, the CdE has established :

- in November 1950 of the European Convention on Human Rights, which entered into force on September 3, 1953.
- in September 1959 of the European Court of Human Rights with a view to enforcing the Convention. It is to this Court that all individuals, nationals or not of the States Parties to the Convention, can lodge applications if they consider that a State Party to the Convention has infringed their rights. The Convention sets out a list of rights recognized in each of the laws of the Member States and which the Court monitors compliance with as a last resort.

The promotion of human rights and law in general are not the only prerogatives of the CoE.

Indeed, to this are added :

- a cultural aspect with the European Cultural Convention of December 1954
- a societal dimension with the European Social Charter of 1961.

Believing that harmony between European nations must be promoted by a better understanding of cultural codes, the CoE initiated :

- the Common European Framework of Reference for Languages (CEFR) which aims to renew the study of languages

GOVERNANCE

The **four pillars of the CoE** are :

- **The Committee of Ministers** composed of the 46 foreign ministers of the Member States. It meets once a year. Their delegates, the permanent representatives, meet once a week and deliberate in a closed-door quorum. The Ministers hold the chairmanship of the committee in turn, in alphabetical order of the countries, for a period of six months.
- **The Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE)** composed of 324 members and 324 alternates elected or appointed by the national parliaments. The number of representatives per country depends on its demographics (from 2 to 18). The assembly meets four times a year for one week and its work is prepared by specialized committees.
- **The Congress of Local and Regional Authorities** composed of 318 members and 318 alternates representing more than 200,000 local and regional authorities of the States. It meets twice a year in Strasbourg. It plays a fundamental role in promoting democracy by involving local and regional authorities in the work of the CoE. It is composed of two chambers: the Chamber of Local Authorities and the Chamber of Regions
- **The Conference of International non-governmental Organizations (QUINCE)** brings together about 280 European civil society organizations, which since 2003 have had participatory status. These INGOs contribute to the action and influence of the CoE both through their participation in the reflection on the many topics discussed and by monitoring the application of the various conventions that its members can ensure in the various European countries. The Conference meets 2 times a year in Strasbourg and exercises its expertise in the various steering committees and expert groups of the CoE.

ADMINISTRATION

The **General Secretariat** is the administrative body of the CoE which is responsible for the organization's budget, financed by the governments of the Member States. The General Secretariat is elected by PACE for a five-year term, with a renewable mandate. Since June 2019, Croatian Marija Pejčinović Burić has been Secretary General of the CoE.